Commune de Val-de-Travers



Programme de législature 2021 – 2024

chaités nature es

SOMMAIRE

Sommaire	<u> </u>	3
Message o	du Conseil communal	5
Fiche 1:	Habitat et Aménagement	7
Fiche 2:	Ecole	8
Fiche 3:	Accueil extrafamilial	9
Fiche 4:	Cadre naturel	10
Fiche 5:	Sécurité et bien-être	11
Fiche 6:	Implication citoyenne et domiciliation	12
Fiche 7:	Emploi et économie	13
Fiche 8:	Énergie	14
Fiche 9:	Tourisme	15

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL

Les législatures passent, les objectifs restent et s'affinent : le programme qu'entend porter le Conseil communal d'ici à 2024 s'inscrit dans la ligne des précédents. La stabilité de l'exécutif n'y est pas étrangère, tout comme la continuité des enjeux. Ceux-ci ont été réunis en neuf fiches thématiques, toutes d'égale importance, qui disent la diversité des problématiques à traiter à l'échelon local, mais aussi des opportunités à saisir.

Finalisation du plan d'aménagement local, valorisation des surfaces disponibles, préservation du cadre naturel et de la qualité de l'espace public, développement des énergies renouvelables, consolidation des structures extrascolaires, transition vers une école inclusive, augmentation de l'implication citoyenne, promotion de la domiciliation, création d'emplois... Chacun de ces enjeux se décline en de nombreux projets, dont ce programme ne donne qu'un aperçu.

A un inventaire plus fin, le Conseil communal a préféré faire reposer ces fiches sur deux piliers transversaux : l'optimisation financière et la durabilité. Les défis financiers sont connus. Depuis 2016, Val-de-Travers traverse une situation difficile, que le contexte pandémique a fragilisée encore. L'enjeu sera de ramener la commune vers des comptes équilibrés, sans contraindre trop fortement pour autant sa capacité à investir pour maintenir et développer ses infrastructures.

Le réchauffement climatique compte, quant à lui, son lot d'incertitudes. En lien avec le « plan climat » cantonal, notre commune doit s'engager fortement en faveur d'un modèle de société plus respectueux de la terre. Les qualités naturelles de Val-de-Travers sont une force ; elles demandent aussi à être préservées et mises en avant pour améliorer l'attractivité de notre région.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Yves Fatton Président

> Christophe Calame Conseiller communal

Benoît Simon-Vermot Vice-président

> Eric Sivignon Conseiller communal

Frédéric Mairy

Secrétaire

Habitat et Aménagement

Planifier l'utilisation du territoire pour les quinze prochaines années

Enjeux et objectifs

A la suite de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) votée en 2014, les communes doivent, d'ici 2024, mettre à jour leur plan d'aménagement local (PAL) pour répondre aux besoins de la population en matière d'utilisation du territoire pour les quinze prochaines années.

Les enjeux sont grands : surfaces agricoles, zones de protection naturelle, zones de loisirs, zones d'activité économique et évidement zones constructibles. Toutes ces thématiques sectorielles doivent être passées en revue, de même que leurs corollaires, notamment l'accessibilité selon les modes de transport ou encore l'équipement (électricité, eau, etc.).

Vu le surdimensionnement de la zone à bâtir dans la commune par rapport à la population, ce sont 44 hectares de zone constructible qui doivent être réaffectés en zone agricole. Ce travail a déjà débuté avec la création de zones réservées et les choix finaux seront faits durant cette législature.

Dans ce cadre complexe, les quartiers de La Binrée à Fleurier et de Plaine Fin à Môtiers recevront une attention particulière avec des plans de quartier spécifiques, pour garantir une utilisation optimale des surfaces disponibles.

Plus globalement, une attention particulière sera portée à l'accueil des seniors dans la planification urbaine et plus spécifiquement par le développement d'appartements avec encadrement.

Enfin, après la gare de Fleurier et la traversée de Travers, d'autres lieux importants de la commune devront être réaménagés : gares de Couvet et de Môtiers, Grand-Rue de Couvet, place de la gare de Noiraigue, sans oublier la piscine des Combes ou l'entrée de Môtiers. Pour certains dossiers, des synergies avec le Canton et transN devront être trouvées.

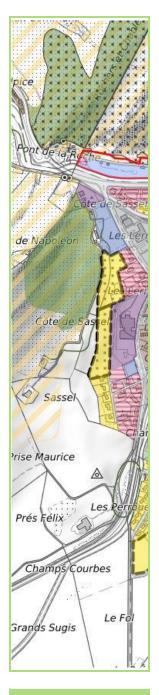
Vu l'importance de ces projets qui s'ajoutent au flux normal des permis de construire, un renforcement du service de l'urbanisme apparait indispensable.

Optimisation financière

La commune a mené ces dernières années une politique d'acquisition foncière active. Les terrains en sa possession à Môtiers et à Fleurier (voir ci-dessus) ainsi à qu'à Buttes (Montaval) et Couvet (Bois de Pins), bien valorisés, permettront d'ancrer les habitants actuels et d'en attirer de nouveaux qui pourront profiter de toutes les prestations de proximité de la commune. Une bonne planification en matière d'aménagement doit ainsi contribuer à l'amélioration de nos finances.

Durabilité

Un territoire ordonné est un territoire efficace. Face aux défis climatiques et donc énergétiques, l'optimisation des constructions (densité, qualité) et de la mobilité seront des critères clés dans l'organisation qui doit être trouvée.



Dicastères concernés

DTSC Urbanisme

DEFCOS

Prévoyance sociale

Ecole

Poursuivre la transition vers une école inclusive et immersive

Enjeux et objectifs

L'évolution de notre société demande une réflexion constante en ce qui concerne l'adaptation de la prise en charge des élèves et ses conséquences sur le développement de notre école pour garantir une chance à chacun d'entre eux. La migration de notre école vers une structure à visée inclusive est récemment devenue une évidence à l'échelle nationale, alors que bien d'autres pays ont commencé ce virage il y a déjà des années. De plus en plus d'analyses socio-éducatives se mettent en œuvre au bénéfice des enfants nous permettant de différencier les objectifs de chacun et d'affiner leur plan d'étude, sans pour autant devoir séparer les élèves selon leur rythme d'apprentissage.

Une transition de nos structures intégratives vers un nouveau concept plus inclusif sera mise en œuvre progressivement, en marge d'une réforme complète du processus de soutien pédagogique optimisant l'octroi de ressources à ceux qui en ont véritablement besoin. Dans ce contexte, une structure nouvelle, basée sur des activités temporaires et alternatives à la scolarité est à l'étude.

La réunification des classes de 7e et de 8e sur un même site deviendra une priorité, dans le but d'améliorer la préparation des élèves pour leur entrée au cycle 3.

La pérennisation du programme PRIMA (projet d'enseignement de l'allemand par immersion précoce à l'école obligatoire) dans les filières actuelles et l'arrivée des élèves au cycle 3 resteront une priorité, en gardant toutefois en ligne de mire une globalisation du projet à l'ensemble du cercle pour une école immersive pour tous.

Jean Jacques • rousseau



Optimisation financière

L'école doit en permanence trouver un optimum entre ses besoins absolument nécessaires d'évolution et ses coûts qui ne cessent de croître. Des réflexions de fond sur les transports scolaires et sur une organisation efficiente des classes dans le respect de nos traditions villageoises sont menées en permanence pour contribuer à l'amélioration de nos finances.

Durabilité

Le recours à des solutions de chauffage efficientes et respectueuses seront étudiées dans le cadre du projet d'extension de Longereuse.

La sensibilisation continue des élèves aux enjeux climatiques doit s'inscrire dans la durée, tout comme la formation des enseignants dans ce domaine. Dicastères concernés

DJE

Ecole

DΙ

Bâtiments

DTSC Energie

Ü

Accueil extrafamilial

Finaliser la croissance de l'accueil extrafamilial et en optimiser la gestion

Enjeux et objectifs

Au cours de la troisième législature (2016-2020), l'augmentation du nombre de places d'accueil pré- et parascolaire s'est poursuivie à un rythme inédit pour tenter de suivre une demande en constante augmentation des parents.

Deux grands projets de construction sont à l'étude et devront permettre à notre commune de dimensionner son accueil préscolaire pour les dix prochaines années sur deux sites différents, à Fleurier et à Couvet.

Ces projets permettront aussi une réorganisation fondamentale des structures parascolaires, tout en augmentant également le nombre de places, approchant les standards cantonaux qui se stabilisent, vu l'essor significatif de l'accueil en regard des autres cantons suisses.

Une fois ces deux grands projets réalisés, les structures devront trouver une stabilité et un fonctionnement optimisé permettant une gestion efficiente et un meilleur contrôle des coûts, tout en poursuivant la recherche permanente d'une amélioration de la qualité de la prise en charge des enfants, dans une collaboration quotidienne avec l'école, les familles ainsi que tous les acteurs qui contribuent au développement de l'enfant.



Optimisation financière

Même si l'augmentation de l'accueil extrafamilial ne peut qu'être associée avec un accroissement des coûts pour la collectivité, la gestion opérationnelle de nos structures dès qu'elles seront stabilisées devra explorer toutes les pistes d'économies possibles.

La principale source d'optimisation des charges liées à l'accueil réside dans une bonne connaissance de la situation des familles qui confient leurs enfants aux différentes structures de garde, dans le but de pouvoir assurer que la part communale au coût de l'accueil est en adéquation avec la réalité.

Durabilité

La ligne pédagogique des structures d'accueil est constamment adaptée pour inclure une sensibilisation des équipes éducatives ainsi que des enfants aux questions écologiques. En effet, les éducatrices et les éducateurs jouent un rôle essentiel dans la prévention et la mise en place des bonnes pratiques en matière d'écologie, de tri, de recyclage des déchets ainsi que dans la réflexion constante afin de proposer des produits de qualité tant pour les repas que pour les soins.

Dicastères concernés

DJE

Structures d'accueil

DI Bâtiments

Environnement

Cadre naturel

Préserver notre environnement tout en permettant le développement

Enjeux et objectifs

Le cadre naturel est de nos jours un facteur primordial et incontournable dans le choix de s'installer ou non dans une région. Val-de-Travers dispose en ce sens de nombreux atouts et peut se féliciter d'avoir su préserver au mieux ses ressources naturelles et son milieu caractéristique.

Aujourd'hui, les enjeux restent importants afin de conserver ce cadre naturel et ces ressources tout en permettant à chacune et à chacun de mener l'existence qu'elle ou qu'il souhaite. L'évolution climatique et la qualité de vie de la population doivent être les indicateurs principaux qui nous guident dans les projets communaux.

Les thèmes à traiter sont variés et abordent plusieurs domaines tels que la qualité de l'air, de l'eau et des sols, la préservation du paysage et de la forêt, la protection des biens contre les inondations ou encore les chutes de pierres, la lutte contre les pollutions, le traitement des déchets, la production énergétique et sa bonne gestion, mais aussi un territoire communal organisé en zones définies dans le cadre d'un plan d'affectation local accepté de tous.

Pour atteindre ces différents buts, la commune participe à plusieurs groupes de travail en lien avec les services cantonaux et les organisations de protection de la nature (revitalisation du Bied de Môtiers, protection contre les crues le long de La Vieille Areuse). Un plan général d'alimentation en eau potable est en voie d'être finalisé.

Val-de-Travers participe également au projet pilote mené par Pro Natura en Suisse romande intitulé Commune ouVerte, qui doit permettre la mise en réseau des milieux naturels.

Grâce à un guide des bonnes pratiques et à un soutien financier, la commune permettra aux associations de se passer de vaisselle jetable lors des manifestations publiques.



La mise en place de crédits cadres dans ces domaines doit permettre non seulement d'anticiper et de lisser sur le long terme les investissements à consentir, mais aussi permettre une démarche politique transparente et connue de tous.

Durabilité

Les actions menées afin de pérenniser nos ressources naturelles et protéger nos populations s'inscrivent dans un projet d'une société durable et responsable pour les générations futures.



Dicastères concernés

DI Travaux publics Eau

DTSCUrbanisme
Environnement

DEFCOSSylviculture

DAPPSécurité de proximité

Sécurité et bien-être

Garantir un espace public sûr et une sécurité égale pour tous

Enjeux et objectifs

Les enjeux liés à ce domaine sont très variés. Parmi les projets d'importance, la mise en place dans tous les villages de la commune de zones limitées à 30 km/h et zones de rencontre devra être rapidement concrétisée afin de renforcer la sécurité et de permettre à la population de se réapproprier un espace public de qualité.

Il en va de même pour certains tronçons routiers, dont le réaménagement s'inscrira en synergie avec les projets du Canton – comme cela s'est fait avec réussite lors des travaux de la H10 à Travers. La mobilité douce est soutenue et développée dès que possible.

D'une manière générale, les dicastères et services concernés, réunis au sein du « Groupe circulation » interne à l'administration communale, continueront de veiller à la prise de mesures visant à améliorer la sécurité de tous les usagers des routes et voies publiques.

Dans le domaine sanitaire, le Conseil communal restera attentif à la disponibilité de médecins généralistes, en lien étroit avec le service cantonal de la santé publique. Le déploiement de la planification médico-sociale cantonale verra se concrétiser de premiers appartements avec encadrement en faveur des aînés et des personnes à mobilité réduite.

Au niveau des partenaires de la protection de la population, la Commune met tout en œuvre pour garantir aux Vallonniers la sécurité des personnes et des biens. Le système de milice de la défense incendie est préservé et encouragé et les points de départ des sapeurs-pompiers idéalement répartis dans toute la région.

Pour ce qui est des ambulances, le rapprochement avec notre partenaire privilégié Ambulances Roland Sàrl se poursuit pour tirer profit des synergies possibles tout garantissant une sécurité sanitaire optimale à la population.

Optimisation financière

Les investissements dans le domaine de la sécurité et du bien-être qui en découle sont réalisés en synergie avec des partenaires dans le but d'offrir des prestations permettant d'ancrer la population et d'attirer de nouveaux habitants dans une région sûre.

Durabilité

Le développement de la mobilité douce et des zones 30 dans les villages contribuent largement à la durabilité de la société. La protection des biens, grâce notamment à la lutte contre les incendies ou la prévention contre les dangers dus aux éléments naturels, participe également au maintien d'un cadre de vie durable et pérenne.



Dicastères concernés

DAPP

Protection de la population

DEFCOS

Prévoyance sociale

DI Travaux publics

DTSCMobilité

Implication citoyenne et domiciliation

Permettre à tous de s'exprimer, de participer et de s'ancrer

Enjeux et objectifs

Une commune fonctionne, investit, travaille dans un seul but : offrir à ses habitants un lieu de vie attractif et dynamique, tourné vers l'avenir. Val-de-Travers met donc tout en œuvre pour appliquer cette règle en bonne intelligence avec les Vallonniers.

Grâce à une communication moderne, factuelle, efficace, interactive qui s'adapte à chaque public (informations communales dans le Courrier du Val-de-Travers Hebdo, réseaux sociaux, site Internet, communiqués de presse, etc.), la Commune explique ce qu'elle fait et répond volontiers à toutes les demandes.

Dès leur arrivée dans la commune, les habitants sont chaleureusement accueillis et reçus par les autorités. Ils ont ensuite la possibilité d'interagir avec l'administration et de s'impliquer dans la vie locale à tous les niveaux : politique, associatif, philanthropique, sportif, culturel...

Garante des prestations de base, la Commune accompagne et soutient les citoyens en leur mettant à disposition les outils et les informations nécessaires pour faciliter leurs démarches administratives.

Pour renforcer le lien social et l'implication des plus jeunes, Val-de-Travers réfléchit à une structure permettant à cette catégorie de la population d'exprimer ses souhaits et ses idées.

Dans le domaine de la domiciliation, la Commune, en partenariat avec le Canton, souhaite ancrer et attirer de nouveaux habitants. Familles, seniors, jeunes couples, tout le monde trouve son compte à Val-de-Travers grâce aux associations, aux clubs, aux réseaux et finalement aux services fournis par la collectivité.

La pandémie de Covid-19 a démontré l'importance de pouvoir vivre dans un cadre préservé, proche de la nature mais facilement accessible et comprenant toutes les prestations nécessaires à la population. Cette qualité de vie et ces qualités naturelles sont le socle de la politique communale de domiciliation.

Qualifics naturelles

Optimisation financière

Pour vivre, une commune doit investir, entretenir, fournir des prestations. L'optimisation financière est réellement au rendez-vous quand la démographie progresse.

Durabilité

Dans le concept de durabilité, le pilier social occupe une place particulière. L'implication citoyenne, la participation à la vie de la commune au sens large, la communication et l'interaction concourent à favoriser un bien-être commun.

Dicastères concernés

DAPF

DEFCOS

DJE

DI

DTSC

Emploi et économie

Maintenir une stratégie d'accompagnement diversifiée

Enjeux et objectifs

La pandémie de Covid-19 a eu le mérite de conforter le Conseil communal dans la ligne suivie depuis la fusion en matière de développement économique : favoriser la diversification du tissu industriel afin de mieux résister aux aléas de la conjoncture, recourir tant que possible aux prestataires locaux et consolider l'économie de proximité, enfin mener une politique active sur le plan touristique (cf. fiche suivante).

Il s'agit dès lors de maintenir les efforts dans ces différents axes, ce qui implique notamment la recherche de la meilleure valorisation possible des surfaces industrielles encore vacantes, le maintien de celles-ci dans le futur plan d'aménagement local, ainsi que la réaffectation des friches, avec au préalable leur maintien également dans le plan d'aménagement local.

Les actions initiées depuis plusieurs années en faveur de l'économie de proximité ont porté leurs fruits et insufflé une dynamique positive. Celle-ci reste néanmoins fragile, reposant sur quelques acteurs motivés, qu'il importe de soutenir encore.

A l'heure où la portée à long terme de la crise induite par la pandémie reste encore inconnue, il importe aussi au Conseil communal de rappeler l'importance du rôle des collectivités publiques en faveur de l'emploi. Une politique d'investissements guidée non seulement par des objectifs de pérennisation de nos infrastructures et d'amélioration de la qualité de vie, mais aussi par ses retombées en faveur de l'économie locale, constitue à ses yeux un efficace plan de relance.

Optimisation financière

Hormis le financement d'un poste à 50 % de chargée de mission, l'économie n'est pas source de grandes dépenses dans le budget de fonctionnement. Les projets d'ampleur menés par la Commune ont essentiellement reposé sur des crédits-cadres, désormais presque tous épuisés. La question d'un renouvellement de tels crédits, aux effets induits avérés, devra se poser rapidement, d'autant plus que les programmes d'encouragement de la Confédération restent favorables à une région comme la nôtre.

Durabilité

Les actions menées en faveur de l'économie de proximité s'inscrivent directement dans les principes de durabilité, qui guident aussi le plan directeur régional en favorisant les interactions entre les zones d'emploi et la desserte en transports publics. Les projets de développement des énergies renouvelables, portés par la commune ou en partenariat avec des entités tierces, s'avèrent non seulement positifs en regard de l'urgence climatique, mais aussi de l'emploi, en partie local.

Dicastères concernés

DEFCOSEconomie
publique

Urbanisme

Énergie

Faire de la sobriété énergétique un principe de notre commune

Enjeux et objectifs

Le lien entre changement climatique et consommation d'énergie étant aujourd'hui clairement défini, le contexte légal et économique essaie de s'adapter aussi rapidement que possible.

Dans ce cadre, les défis communaux sont majeurs pour la prochaine législature. Avec la nouvelle loi cantonale sur l'énergie, la commune devra analyser tout son potentiel dans le cadre du plan des énergies.

Les objectifs principaux sont nombreux et devront être coordonnés: exemplarité des bâtiments et véhicules communaux en matière de consommation énergétique, rénovation de du chauffage à distance du village des Bayards après plus de 25 ans de service; du côté de Couvet, le réseau du chauffage à distance poursuivra son extension et devrait finalement consommer la majorité des ressources en bois énergie de proximité des forêts communales.

Du côté du projet éolien de la Montagne de Buttes, les procédures judiciaires devraient connaître leur épilogue. Enfin, le projet de rénovation des installations hydroélectriques de la Société électrique du Val-de-Travers (SEVT) sur l'Areuse à Noiraigue devra lui aussi passer des phases importantes.

L'encouragement à la sobriété énergétique passera aussi par des projets liés à la mobilité (voitures partagées, mobilité douce).



Optimisation financière

Les objectifs énergétiques demandent des moyens importants qui seront payants sur le long terme. Val-de-Travers étant riche en sources d'énergie, nous devons les exploiter au mieux. Les conséquences financières seraient importantes si nos bâtiments restaient des gouffres énergétiques.

Durabilité

L'optimisation de notre consommation d'énergie est le levier principal pour atteindre un équilibre climatique et géopolitique dans les années à venir. L'exemple du chauffage à distance de Couvet, qui va consommer une grande partie des ressources communales en bois énergie pour une centaine de bâtiments raccordés, illustre bien la nécessité de retrouver une forme de sobriété si nous ne souhaitons pas dépendre d'importations lointaines et coûteuses d'énergies fossiles.

Dicastères concernés

DTSC Energie Urbanisme

DI Déchets Travaux publics Bâtiments

Tourisme

Continuer de consolider le secteur dans le respect de la durabilité

Enjeux et objectifs

En prolongement du *Plan directeur de l'offre touristique* établi par le Conseil communal en 2016, Destination Val-de-Travers a déposé en 2020 un projet ambitieux auprès de la Confédération, visant à consolider le fonctionnement en réseaux des acteurs touristiques régionaux et à proposer une offre fiable et interactive sur une plateforme digitale unique. Soutenu financièrement par notre commune et par le Canton, ce projet se déploiera jusqu'en 2023, en visant évidemment sa pérennisation.

Dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local, il conviendra par ailleurs de donner aux sites touristiques principaux la possibilité de se développer, dans le respect des principes de durabilité.

La législature sera également marquée par des choix décisifs à opérer en regard de la piscine des Combes et de la station La Robella-Val-de-Travers, dont la fin de la concession octroyée par la Confédération en 2028 demande d'être anticipée.

Enfin, l'augmentation de l'attractivité touristique dans notre région s'accompagne d'un accroissement de la pression sur certains sites, en matière de véhicules notamment. La mise à disposition d'infrastructures adaptées et de places de stationnement pour accueillir les visiteurs, tout en préservant notre hospitalité, doit être poursuivie, afin de maintenir une saine cohabitation entre habitants et touristes.



Optimisation financière

Les moyens consacrés au développement touristique au travers du budget de fonctionnement restent limités. Une réflexion est engagée avec la coopérative TBRC (Télésiège Buttes - La Robella et téléskis Chasseron Nord) en regard de la pérennisation du site et de son subventionnement. Il s'agira aussi de s'interroger sur la pertinence d'un nouveau crédit-cadre afin d'appuyer les projets locaux éligibles à la Nouvelle politique régionale de la Confédération, ainsi que des programmes de soutien du Canton.

Durabilité

Le cadre naturel de Val-de-Travers est l'une de nos qualités, appréciée tant des résidents que des touristes. Il est indispensable de veiller à sa préservation, en favorisant l'accessibilité des sites touristiques par les transports publics, en inscrivant la pression des activités dans des secteurs bien définis ou encore en continuant d'appuyer les acteurs respectant les critères de la durabilité. Notre commune a par ailleurs pris la conduite d'un groupe de travail supra-cantonal visant à doter le secteur Creux du Van – Gorges de l'Areuse d'un plan de mobilité.

Dicastères concernés

DEFCOSTourisme

DAPPSécurité de proximité

DTSCUrbanisme